

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 45

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n°CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00183

COMMANDE PUBLIQUE / SERVICES ET USAGES NUMERIQUES - PROCEDURE AVEC NEGOCIATION N° PAN-2021-38 (SUN) - ACQUISITION ET MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION DU CYCLE DE L'EAU - Avenant n°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la Loi NOTRe du 7 août 2015,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT les discussions qui se sont tenues avec le prestataire lors du conseil d'exploitation de la régie de l'eau du 07 mai 2024 et lors du comité de pilotage du 04 juin 2024.
CONSIDERANT la nécessité de requalifier le calendrier de déploiement pour assurer la mise en production définitive dans les délais impératifs nécessaires à la continuité de service de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOpte la présente modification du marché sans impact financier, requalification du calendrier et application des pénalités telles que prévues dans le CCAP à son article 12 en cas de non-respect des jalons calendaires.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant joint à la présente délibération relative au lot n°1 du marché - Acquisition et maintenance du logiciel de gestion des abonnés des services de l'eau et de l'assainissement et des matériels de relèves associés avec le titulaire E-GEE.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 45

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00184

ACQUISITION FONCIERE - LOISIN - Zone humide des Marais de Chilly et Marival - Madame Gisèle LAVY

VU l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.2111-7 du Code de l'environnement,
VU l'arrêté N° DEVN0815161A du 17 octobre 2018 portant désignation du site Natura 2000 « Marais de Chilly et de Marival ».

CONSIDERANT la proposition de Madame Gisèle LAVY de vendre au profit de Thonon Agglomération, quatre parcelles d'une surface totale de 8 267 m² situées sur la commune de Loisin, dans le périmètre du site Natura 2000 « Marais de Chilly et de Marival ».

Propriétaire(s)	Situation	Section	n° cadastral	Surface (m ²)
Madame LAVY	TATA A CROQUET	B	33	863 m ²
Madame LAVY	LEPINE	B	37	4 572 m ²
Madame LAVY	LEPINE	B	41	1 837 m ²
Madame LAVY	LES COMBES	A	879	995 m ²

CONSIDERANT que les services de Thonon Agglomération effectuent sur ces parcelles des travaux de gestion et de protection de la zone humide, au titre de sa compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

CONSIDERANT le fort intérêt écologique à assurer la maîtrise foncière publique de ces parcelles.

CONSIDERANT l'accord de Madame Gisèle LAVY pour une cession de ces parcelles au prix de 0,80 euros par m², soit 6 600 (six mille six cents) euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées au prix de 6 600 (six mille six cents) euros.

PRECISE que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié incombent à l'acquéreur.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou Monsieur le 14^e Vice-Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'acquisition, à signer l'acte notarié ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable afférente à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

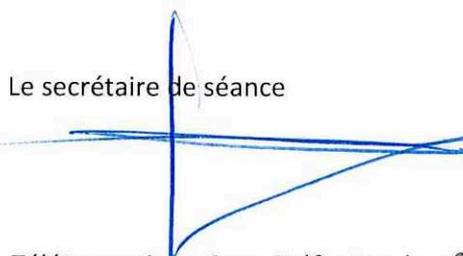
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIN, 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIN, 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 33
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 45

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n°CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00185

EAU POTABLE - MARCLAY BONS-EN-CHABLAIS - Acquisition de terrains à Monsieur Patrick DUCRET pour l'accès au nouveau réservoir

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 et suivants.

CONSIDERANT l'acquisition de parcelles situées au lieu-dit CHAMP BORREL NORD à Marclay, commune de Bons-en-Chablais, pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.

CONSIDERANT que ces parcelles n'ont pas d'accès direct à la voie publique du fait d'un important dénivelé.

CONSIDERANT le procès-verbal de bornage établi suite à une réunion contradictoire sur place le 23 janvier 2024, afin de délimiter un accès au futur réservoir d'eau potable depuis l'avenue des Voirons.

CONSIDERANT l'accord du propriétaire Monsieur Patrick DUCRET de céder à cet effet, une partie de ses parcelles ci-après désignées, suite à division foncière, au prix de 2 (deux) euros par m² :

Propriétaire(s)	Situation	Section	n° cadastral	Surface (m ²)
Monsieur DUCRET	CHAMP BORREL SUD	A	3625	864 m ²
Monsieur DUCRET	CHAMP BORREL NORD	A	3628	589 m ²

Soit un prix de 2 906 (deux mille neuf cent six) euros

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées au prix indiqué.
PRECISE que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié incombent à l'acquéreur.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'eau 2024.
AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou Monsieur le 12^{ème} Vice-Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'acquisition, à signer l'acte notarié ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable afférente à ce dossier.

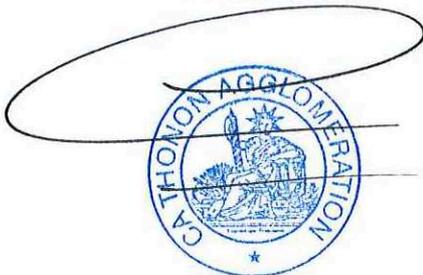
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a large, angular, star-like shape.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 32
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00186

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du CGCT.

CONSIDERANT que le rapport d'activité, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision synthétique des actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité 2023.
AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment de notifier le présent rapport aux communes membres.

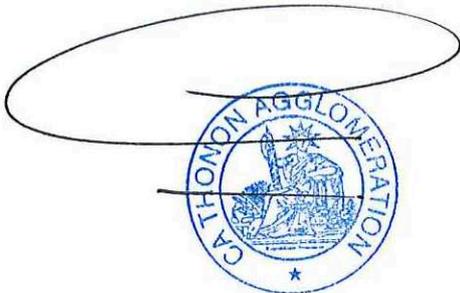
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line that tapers to a point on the right side.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 32
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00187

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2024

VU l'article L 5211-28-4 du CGCT,
VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des Impôts,
VU la délibération du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains du 24 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville pour le quartier prioritaire de Collonges-Sainte Hélène,
VU la signature du Contrat de Ville par l'ensemble des partenaires le 7 octobre 2015, et son avenant de prolongation,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT que Thonon Agglomération n'a pas adopté de Pacte Financier et Fiscal.
CONSIDERANT qu'en conséquence, il revient à Thonon Agglomération de verser une Dotation de Solidarité Communautaire à la ville de Thonon-les-Bains qui comprend un quartier prioritaire.
CONSIDERANT que son montant évolue en fonction du dynamisme des ressources qui composent l'assiette.
CONSIDERANT qu'entre 2022 et 2023, la croissance des ressources de l'assiette prise en compte pour évaluer le niveau minimum de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) s'établit à 203 485 € comme calculée ci-dessous :

Evolution des ressources "panier fiscal" pour calcul DSC Thonon			
	CFE	IFER	TOTAL
2022	5 963 642	447 467	6 411 109
2023	6 341 305	476 773	6 818 078
Variation (2023 - 2022)	377 663	29 306	406 969

Pour 2022 = Etat 1259 FPU

Pour 2023 = Etat 1259 FPU

Calcul DSC minimum à verser à la commune de Thonon-les-Bains

Evolution des ressources « panier fiscal » entre 2022 et 2023	406 969 €
DSC minimum (>= à 50%)	203 485 €

CONSIDERANT qu'au moins la moitié de la croissance de ces ressources doit être versée à la commune bénéficiant des actions du contrat de ville soit une dotation minimum de 203 485 € en direction de la ville de Thonon.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE Le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 203 485 € pour l'année 2024 à la Ville de Thonon-les-Bains.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2024 du budget principal.

_____ THONON agglomération

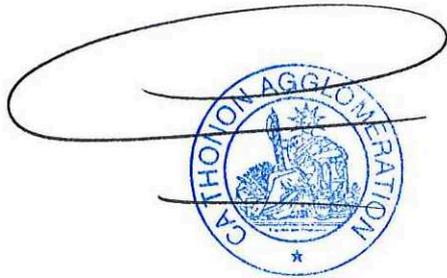
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

0 4 JUIL. 2024

0 4 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 32
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° 6 (CC2024.00188)

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CIAS) - Subvention d'équilibre 2024

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-00 13 du 6 mars 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC000211 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 relative à la définition de l'intérêt Communautaire de la compétence action sociale,
VU la délibération du 11 avril 2024 n° DEL 2024-18 relative au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour le versement de la subvention d'équilibre 2024,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 relative à l'adoption du budget principal 2024,
VU la délibération n° CC2024.XXXX du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire principal 2024.

CONSIDERANT qu'une subvention supplémentaire de 185 000 € est nécessaire au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour lui permettre d'assumer les dépenses non prévues au budget primitif 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention supplémentaire d'un montant de 185 000 € au CIAS.
PRECISE que les crédits seront ouverts au budget supplémentaire du budget Principal.
DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 32
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00189

BUDGET PRINCIPAL - Provision 2024 - EHPAD de Veigy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2321-2 et R2321-3,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° 2017-131 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 mars 2017 relative au régime des provisions pratiqué par la communauté d'agglomération,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 relative au vote du budget primitif du budget principal 2024.

CONSIDERANT l'obligation de constituer des provisions pour travaux concernant le bâtiment « les Erables » à Veigy-Foncenex.

CONSIDERANT que cette provision est relative à l'application des clauses du contrat réactualisé à la fin de l'exercice 2019.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de constituer une provision d'un montant de 73 713 € sur l'exercice 2024. Ces crédits ont été inscrits lors du vote du budget primitif du budget principal 2024 aux articles 6815 en dépenses de fonctionnement et 15722 en recettes d'investissement.

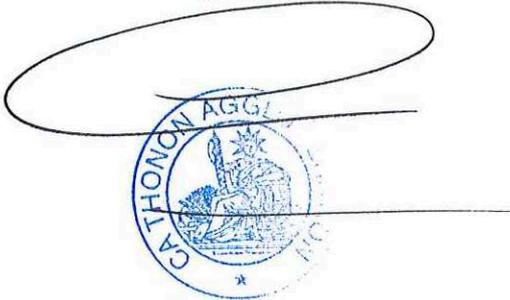
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

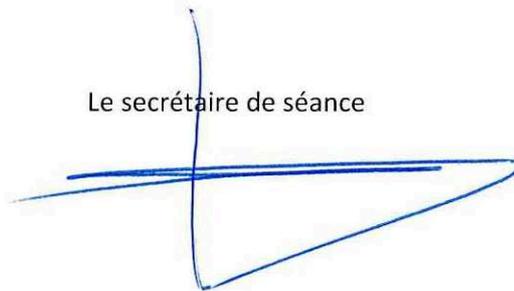
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The block contains a blue ink signature of the President, which is a large, sweeping loop. Below the signature is the official circular stamp of Thonon Agglomération. The stamp features a central emblem with a figure and the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter.

Le secrétaire de séance

The block contains a blue ink signature of the Secretary of the meeting, which is a stylized, horizontal stroke with a vertical line crossing it.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00190

COMPTES DE GESTION - Budgets Principal et Annexes

Le Comptable public a établi pour les budgets Principal et annexes 2023 de Thonon Agglomération un compte de gestion qui reprend dans ses écritures :

- les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives,
- les titres définitifs et créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Les comptes de gestion, ainsi dressés par le Comptable public, font état du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et précisent que ce dernier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visés et certifiés conformes à l'ordonnateur, pour le budget principal et les 9 budgets annexes de la collectivité n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00191

**ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DES BUDGETS
PRINCIPAL ET ANNEXES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1 et L 2121-14.

CONSIDERANT la nécessité de désigner un président de séance autre que Monsieur ARMINJON, actuel Président de l'EPCI pour procéder au vote des comptes administratifs 2023 des budgets Principal et annexes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ELIT Monsieur Jean-Claude TERRIER, 3^{ème} vice-président en charge de la synthèse et des perspectives budgétaires, de la commande publique et de la mutualisation en tant que Président de l'assemblée communautaire pour le vote des comptes administratifs 2023 du budget Principal et des budgets annexes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a large, stylized 'A' shape with a horizontal line extending to the right.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Adèle ARVIS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00192

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2023 - Budget Principal

VU les articles L 5211-1, L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002110 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice,
VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent,
VU la délibération CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 CGCT.

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal.

FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	1 226 988,88		- 2 295 200,36	- 1 068 211,48
Fonctionnement	13 924 404,60		4 638 011,06	18 562 415,66
Totaux	15 151 393,48	-	2 342 810,70	17 494 204,18

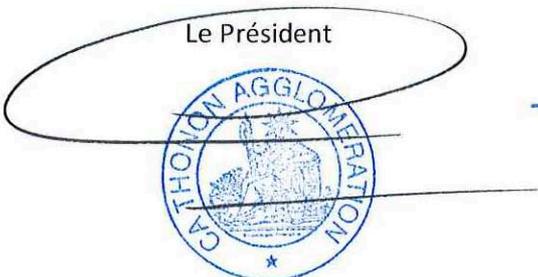
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a horizontal line with a long, sweeping tail that curves upwards.

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00193

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2023 - Budget annexe Assainissement

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Assainissement,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002112 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,
VU les délibérations du Budget supplémentaire 2023 et des Décisions modificatives 2023 qui s'y rapportent,
VU la délibération n° CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 CGCT.
DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Assainissement.
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement.
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par le Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	1'014'626.97		-439'214.18	575'412.79
Fonctionnement	29'675'018.37	-424'017.57	5'394'130.78	34'645'131.58
Totaux	30'689'645.34	-424'017.57	4'954'916.60	35'220'544.37

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEIX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENIS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00194

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2023 - Budget annexe Eau Potable

VU les articles L 5211-1, L.2121-14 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Eau Potable,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002111 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,
VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent,
VU la délibération n° CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 CGCT.

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Eau Potable.

FIXE Les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	-857'147		-74'655	-931'801
Fonctionnement	3'946'583	-2'297'108	3'353'636	5'003'111
Totaux	3'089'436	-2'297'108	3'278'981	4'071'309

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVEN : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00195

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2023 - Budget annexe Déchets ordures ménagères

VU les articles L 5211-1, L.2121-14 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe déchets ordures ménagères,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002113 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,
VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent,
VU la délibération n° CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 CGCT.
DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Déchets ordures ménagères.
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Déchets ordures ménagères.
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par le Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

Section	Résultat de clôture 202	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(-) résultat de clôture 2023
Investissement	- 69 235,22		1 106 469,59	1 037 234,37
Fonctionnement	7 299 466,54	299 514,59	1 411 448,04	8 411 399,99
Totaux	7 230 231,32	299 514,59	2 517 917,63	9 448 634,36

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° 14 CC2024.00196

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2023 - Budget annexe Berges et Rivières

VU les articles L 5211-1, L. 2121-14 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Berges et Rivières,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002114 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,
VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent,
VU la délibération n° CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 CGCT.
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget Berges et Rivières.
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par le Service de gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

BUDGET ANNEXE BERGES ET RIVIERES

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	1 076 080,22		- 540 036,67	536 043,55
Fonctionnement	229 358,05		- 1 165 043,05	- 935 685,00
Totaux	1 305 438,27	-	- 1 705 079,72	- 399 641,45

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00197

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : Budget annexe MAPA Construction

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe MAPA Construction,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002118 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,
VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent,
VU la délibération n° CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT.
DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe MAPA Construction.
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget MAPA Construction.
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par le Service de gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

BUDGET ANNEXE MAPA Construction

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	- 124 394,34		20 902,62	- 103 491,72
Fonctionnement	383 705,44	124 394,34	216 075,01	475 386,11
Totaux	259 311,10	124 394,34	236 977,63	371 894,39

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00198

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2023 - Budget annexe Développement économique

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Développement économique,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002116 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,
VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent,
VU la délibération n° CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT.
DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Développement économique.
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget Développement économique.
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par le Service de gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	422 642,34		- 562 929,27	- 140 286,93
Fonctionnement	73 314,52		- 73 314,52	-
Totaux	495 956,86	-	- 636 243,79	- 140 286,93

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00199

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2023 - Budget annexe Zones d'activités

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Zones d'activités,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002115 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,
VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent,
VU la délibération n° CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

P POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT.
DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Zones d'activités.
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget Zones d'activités.
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par le Service de gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(-) résultat de clôture 2023
Investissement	- 4 856 576,03		633 036,96	- 4 223 539,07
Fonctionnement	-		-	-
Totaux	- 4 856 576,03	-	633 036,96	- 4 223 539,07

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00200

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2023 - Budget annexe Location Locaux Aménagés

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Location locaux Aménagés,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002117 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,
VU les délibérations du Budget supplémentaire et des Décisions modificatives qui s'y rapportent,
VU la délibération n° CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT.
DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Location locaux Aménagés.
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget Location locaux Aménagés.
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

BUDGET ANNEXE LLA

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	35 523,62		12 696,00	48 219,62
Fonctionnement	109 340,35		- 1 216,95	108 123,40
Totaux	144 863,97	-	11 479,05	156 343,02

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that tapers to a point on the right, with a vertical stroke intersecting it.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 42

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00201

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2023 - Budget annexe Transport à la demande

VU les articles L 5211-1 et L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe transport à la demande
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 relative au débat portant sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
VU la délibération n° CC002119 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,
VU les délibérations du Budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rapportent,
VU la délibération n° CC2024.00190 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

DELIBERE sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote conformément à l'article L2121-14 CGCT.
DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe transport à la demande.
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe transport à la demande.
FIXE les résultats de clôture ci-après conformes au compte de gestion 2023 transmis par le Service de Gestion Comptable de Thonon-les-Bains.

Section	Résultat de clôture 202	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	-		-
Fonctionnement	30 797,28	32 080,67	62 877,95
Totaux	30 797,28	32 080,67	62 877,95

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne

pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne

pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ,

M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00202

BUDGET PRINCIPAL - Affectation des résultats de l'exercice 2023

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC002478 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 19 décembre 2023 relative à la dissolution du budget Annexe MAPA CONSTRUCTION,

VU la délibération n° CC002479 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 19 décembre 2023 relative à la dissolution du budget Annexe BERGES ET RIVIERES,

VU les délibérations n° CC2024.00192, n° CC2024.00197 et n° CC2024.00196 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relatives au vote des comptes administratifs 2023 des budgets Principal Mapa Construction et Berges et Rivières.

STATUANT sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2023, sur la base des résultats apparaissant aux comptes administratifs du budget Principal et des budgets annexes dissous.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTATE que les comptes administratifs du Budget principal et des budgets annexes dissous font apparaître des excédents et déficits de fonctionnement et des excédents et déficits d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	1 226 988,88	-	2 295 200,36	- 1 068 211,48
Fonctionnement	13 924 404,60		4 638 011,06	18 562 415,66
Totaux	15 151 393,48	-	2 342 810,70	17 494 204,18

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	13 924 404,60
Résultat de l'exercice	4 638 011,06
Soit un excédent/déficit de fonctionnement	18 562 415,66

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	1 226 988,88
Résultat de l'exercice	- 2 295 200,36
Soit un excédent/déficit d'investissement	- 1 068 211,48

REPRISE DES RESTES A REALISER

Dépenses engagées non mandatées en 2023	987 142,28
Recettes engagées non mandatées en 2023	534 248,98

Besoin de financement d'investissement	- 1 521 104,78
---	-----------------------

REPRISE DES RESTES A REALISER BUDGET PRINCIPAL

Dépenses engagées non mandatées en 2023	987 142,28
Recettes engagées non mandatées en 2023	534 248,98
TOTAL -	452 893,30

Budget principal

THONON agglomération

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	1 226 988,88		- 2 295 200,36	- 1 068 211,48
Fonctionnement	13 924 404,60		4 638 011,06	18 562 415,66
Totaux	15 151 393,48	-	2 342 810,70	17 494 204,18

BUDGET ANNEXE BERGES ET RIVIERES

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(-) résultat de clôture 2023
Investissement	1 076 080,22		- 540 036,67	536 043,55
Fonctionnement	229 358,05		- 1 165 043,05	- 935 685,00
Totaux	1 305 438,27	-	- 1 705 079,72	- 399 641,45

BUDGET ANNEXE MAPA

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(-) résultat de clôture 2023
Investissement	- 124 394,34		20 902,62	- 103 491,72
Fonctionnement	383 705,44	124 394,34	216 075,01	475 386,11
Totaux	259 311,10	124 394,34	236 977,63	371 894,39

AFFECTE au budget principal le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ainsi que celui des deux budgets annexes dissous comme suit :

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
déficit d'investissement	001	635 659,65	
Autres réserves	1068		1 088 552,95
Excédent de fonctionnement	002		17 013 563,82

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00203

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats de l'exercice 2023

VU les articles L5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC2024.00193 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023.

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Assainissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un excédent d'investissement.

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	1'014'626.97		-439'214.18	575'412.79
Fonctionnement	29'675'018.37	-424'017.57	5'394'130.78	34'645'131.58
Totaux	30'689'645.34	-424'017.57	4'954'916.60	35'220'544.37

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	29'251'000.80
Résultat de l'exercice (B)	5'394'130.78
Excédent de fonctionnement (C)	34'645'131.58

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	1'014'626.97
Résultat de l'exercice (B)	-439'214.18
Excédent d'investissement (D)	575'412.79

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)	-1'242'292.69
Dépenses engagées non mandatées en 2023	-1'981'024.69
Recettes engagées non mandatées en 2023	738'732.00

Besoin de financement d'investissement (D-D2)	-666'879.90
--	--------------------

AFFECTE les résultats du budget annexe Assainissement comme suit :

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (D)	001	0.00	575'412.79
Autres réserves	1'068.00		666'879.90
Excédent de fonctionnement (C)	002		33'978'251.68

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ,

M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00204

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - Affectation des résultats de l'exercice 2023

VU les articles L5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC2024.00194 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023.

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe eau potable.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un déficit d'investissement.

Section	Résultat de clôture 2022 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2023 (B)	(-) résultat de clôture 2023 (c)
Investissement	-857'146.65		-74'654.82	-931'801.47
Fonctionnement	3'946'582.60	-2'297'107.68	3'353'635.69	5'003'110.61
Totaux	3'089'435.95	-2'297'107.68	3'278'980.87	4'071'309.14

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	1'649'474.92
Résultat de l'exercice (B)	3'353'635.69
Excédent de fonctionnement (C)	5'003'110.61

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	-857'146.65
Résultat de l'exercice (B)	-74'654.82
Déficit d'investissement (D)	-931'801.47

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)	-983'865.72
Dépenses engagées non mandatées en 2023	-1'821'869.72
Recettes engagées non mandatées en 2023	838'004.00

Besoin de financement d'investissement (D-D2)	-1'915'667.19
--	----------------------

AFFECTE les résultats du budget annexe Eau Potable comme suit :

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (D)	001	931'801.47	0.00
Autres réserves	1'068.00		1'915'667.19
Excédent de fonctionnement (C)	002		3'087'443.42

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

04 JUIL. 2024

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00205

BUDGET ANNEXE DECHETS ORDURES MENAGERES - Affectation des résultats de l'exercice 2023

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC2024.00195 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023.

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Déchets ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un excédent d'investissement.

Section	Résultat de clôture 202	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	- 69 235,22		1 106 469,59	1 037 234,37
Fonctionnement	7 299 466,54	299 514,59	1 411 448,04	8 411 399,99
Totaux	7 230 231,32	299 514,59	2 517 917,63	9 448 634,36

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté 6 999 951,95

Résultat de l'exercice 1 411 448,04

Soit un excédent **8 411 399,99**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté - 69 235,22

Résultat de l'exercice 1 106 469,59

Soit un excédent d'investissement **1 037 234,37**

AFFECTE les résultats du budget annexe Déchets ordures ménagères comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement		1 037 234,37
Excédent de fonctionnement		8 411 399,99

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00206

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Affectation des résultats de l'exercice 2023

VU les articles L.5211-1, L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC2024.00198 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023 du budget annexe Développement Economique.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Développement Economique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement.

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	422 642,34		- 562 929,27	- 140 286,93
Fonctionnement	73 314,52		- 73 314,52	-
Totaux	495 956,86	-	- 636 243,79	- 140 286,93

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	73 314,52
Résultat de l'exercice	- 73 314,52
Soit un excédent/déficit de fonctionnement	-

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	422 642,34
Résultat de l'exercice	- 562 929,27
Soit un déficit d'investissement	- 140 286,93

REPRISE DES RESTES A REALISER

Dépenses engagées non mandatées en 2023	72 654,61
Recettes engagées non mandatées en 2023	-

Besoin de financement d'investissement	- 212 941,54
---	---------------------

AFFECTE les résultats du budget annexe Développement Economique comme suit :

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement	001	140 286,93	

RESTES A REALISER

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Constructions	2313	72 654,61	
		72 654,61	-

THONON agglomération

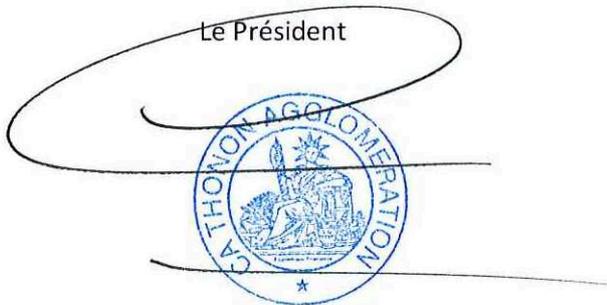
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line with a long, sweeping tail extending to the right.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00207

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE - Affectation des résultats de l'exercice 2023

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC2024.00199 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023 du budget annexe Zones d'Activités.

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Zones Activités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement.

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(-) résultat de clôture 2023
Investissement	- 4 856 576,03		633 036,96	- 4 223 539,07
Fonctionnement	-		-	-
Totaux	- 4 856 576,03	-	633 036,96	- 4 223 539,07

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	-
Résultat de l'exercice	-
Soit un déficit de fonctionnement	-

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	- 4 856 576,03
Résultat de l'exercice	633 036,96
Soit un déficit d'investissement	- 4 223 539,07

Besoin de financement d'investissement	- 4 223 539,07
---	-----------------------

AFFECTE les résultats du budget annexe Zones d'Activités comme suit :

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement	001	4 223 539,07	
Déficit de fonctionnement	002	-	

RESTES A REALISER NEANT

____ THONON agglomération

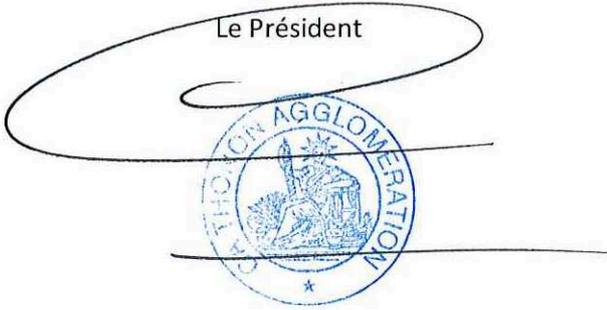
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, consisting of a horizontal line that curves upwards and then downwards into a sharp point.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00208

BUDGET ANNEXE LOCATION DE LOCAUX AMENAGES - Affectation des résultats de l'exercice 2023

VU les articles L.5211-1, L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC2024.00200 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023 du budget annexe Location de Locaux Aménagés.

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Location de Locaux Aménagés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement.

BUDGET ANNEXE LLA				
Section	Résultat de clôture 2022	part affectée à l'investissement	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	35 523,62		12 696,00	48 219,62
Fonctionnement	109 340,35		- 1 216,95	108 123,40
Totaux	144 863,97	-	11 479,05	156 343,02

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté	109 340,35
Résultat de l'exercice	- 1 216,95
Soit un excédent de fonctionnement	108 123,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté	35 523,62
Résultat de l'exercice	12 696,00
Soit un excédent d'investissement	48 219,62

REPRISE DES RESTES A REALISER

Dépenses engagées non mandatées en 2023
Recettes engagées non mandatées en 2023

Besoin de financement d'investissement	48 219,62
---	------------------

AFFECTE les résultats du budget annexe « Location de Locaux Aménagés » comme suit :

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement	001		48 219,62
Autres réserves	1068		-
Excédent de fonctionnement	002		108 123,40

RESTES A REALISER

NEANT

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature for the Secretary of the Meeting, consisting of a vertical line on the left and a horizontal line that tapers to a point on the right.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00209

BUDGET ANNEXE Transport à la demande - Affectation des résultats de l'exercice 2023

VU les articles L.5211-1, L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CC2024.00201 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023.

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe transport à la demande.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement.

Section	Résultat de clôture 202	(+) résultats 2023	(=) résultat de clôture 2023
Investissement	-		-
Fonctionnement	30 797,28	32 080,67	62 877,95
Totaux	30 797,28	32 080,67	62 877,95

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté 30 797,28

Résultat de l'exercice 32 080,67

Soit un excédent de fonctionnement **62 877,95**

AFFECTE les résultats du budget annexe transport à la demande comme suit :

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement	-	
Autres réserves		-
Excédent de fonctionnement		62 877,95

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00210

AP/CP03 - Reconstruction Base Nautique des Clerges - Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC001138 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2021 créant l'autorisation de Programme n°AP03 Reconstruction base nautique des Clerges,
Vu la délibération n° CC002098 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme AP03 reconstruction Base Nautique des Clerges,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,
VU la délibération n° CC2024.00030 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 actualisant l'autorisation de programme AP03 reconstruction Base Nautique des Clerges,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024.

CONSIDERANT la modification de durée et répartition des crédits de paiements de l'autorisation de programme n°AP03 Reconstruction Base Nautique des Clerges.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Sophie Parra D'Andert (pouvoir Jean-Baptiste Baud), Thomas Barnet

APPROUVE la répartition des crédits de paiements et la durée conformément au tableau ci-dessous :

	AP	chapitre	réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dépenses	8 359 240 €	23	0€	0€	38 720 €	100 000 €	3 300 000 €	3 300 000 €	1 620 520 €

PRECISE que les crédits de paiements seront ouverts au budget supplémentaire 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00211

AP/CP04 - Aménagement vélo route ViaRhôna - Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC001139 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 janvier 2021 créant l'autorisation de programme n° AP04 Aménagement vélo route ViaRhôna,
Vu la délibération n° CC002099 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme AP04 Aménagement vélo route ViaRhôna,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,
VU la délibération n° CC2024.00031 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 actualisant l'autorisation de programme AP04 Aménagement vélo route ViaRhôna,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024.

CONSIDERANT la modification de la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° AP04 Aménagement vélo route ViaRhôna.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

	AP	Chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP2026
Dépenses	2 000 000 €	204	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		23	0 €	50 135 €	0 €	600 000 €	872 400 €	477 465 €

PRECISE que les crédits de paiements seront ouverts au budget Supplémentaire 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00212

AP/CP06 - Aménagement du dépôt pour les bus - Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
Vu la délibération n° CC001564 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 novembre 2021 créant l'autorisation de programme AP06 Aménagement du dépôt pour les bus,
VU la délibération n° CC002101 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme n° AP06 Aménagement du dépôt pour les bus,
VU la délibération n° CC2024.0008 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,
VU la délibération n° CC2024.00033 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 actualisant l'autorisation de programme AP06 Aménagement du dépôt pour les bus,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024.

CONSIDERANT la modification des crédits de paiements et de la durée de l'autorisation de programme n°AP06 Aménagement du dépôt de bus.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE la durée et la répartition des crédits de paiement comme suit :

	AP	chapitre	Réalisé 2021	Réalisé 2022	réalisé 2023	CP 2024
Dépenses	5 185 000 €	204	0 €	3 445 000 €	822 600 €	917 400 €

PRECISE que les crédits de paiements seront ouverts sur le budget supplémentaire 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00213

AP/C07-Acquisition de Bus- Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
Vu la délibération n° CC001722 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 mars 2022 créant l'autorisation de programme AP07 acquisition de bus,
VU la délibération n° CC002102 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 février 2023 actualisant l'autorisation de programme n° AP07 Acquisition de Bus,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,
VU la délibération n° CC2024.00034 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 actualisant l'autorisation de programme AP07 Acquisition de bus,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024.

CONSIDÉRANT la modification des crédits de paiements de l'autorisation de programme n°AP07 Acquisition de bus.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

	AP	chapitre	réalisé 2022	réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
Dépenses	1 800 000,00 €	21	0,00 €	0,00 €	1 300 000 €	500 000 €

PRECISE que les crédits de paiements seront ouverts au budget supplémentaire 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00214

AP/CP14 - Réservoir eau potable Marclay - Budget eau potable 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC002068 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 31 janvier 2023 portant débat sur les orientations budgétaires 2023 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,
VU la délibération n° CC002268 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 Juin 2023 créant l'autorisation de programme n° AP14 – Réservoir eau Potable Marclay,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,
VU la délibération n° CC2024.00045 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024.

CONSIDERANT la modification de la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°AP14 – Réservoir Eau Potable Marclay.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

Dépenses	2023	Réalisé 2023	2024	2025	2026	2027
4 360 000 €	0 €	14 240 €	200 000 €	2 550 000 €	830 000 €	765 760 €

PRECISE que les crédits de paiements prévisionnels seront ouverts au budget supplémentaire 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00215

AP/CP19 - Restructuration et Optimisation des Locaux - Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2311-3 et R 2311-9,
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n° CC000633 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 novembre 2019 instaurant le régime des autorisations de programme et son règlement financier pour l'agglomération,
VU la délibération n° CC002261 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 juin 2023 créant l'autorisation de programme AP14 Restructuration et Optimisation des Locaux,
VU la délibération n° CC2024.00008 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 janvier 2024 portant débat sur les orientations budgétaires 2024 rappelant la mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiement,
VU la délibération n° CC2024.00043 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 actualisant l'autorisation de programme AP19 Restructuration et Optimisation des Locaux,
VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 approuvant le budget primitif 2024.

CONSIDERANT la modification des crédits de paiements de l'autorisation de programme n° AP/CP19 Restructuration et Optimisation des Locaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

	AP	chapitre	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
DEPENSES	15 103 000 €	20	- €	35 000 €	113 000 €			
		23	- €	150 800 €	4 150 000 €	5 000 000 €	2 900 000 €	2 754 200 €
		Total		185 800 €	4 263 000 €	5 000 000 €	2 900 000 €	2 754 200 €

PRECISE que les crédits de paiements seront ouverts au budget supplémentaire 2024.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00216

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00044 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

VU la délibération n° CC2024.00192 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023,

VU la délibération n° CC2024.00202 du Conseil Communautaire du 25 juin 2024 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire BUDGET PRINCIPAL 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

**16 996 151.82 Euros en fonctionnement et
- 1 237 662.07 Euros en investissement**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le projet de budget supplémentaire BUDGET PRINCIPAL pour l'année 2024 équilibré en recettes et dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
011 - Charges à caractère général	1 510 315,00 €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00 €	- €
014 - Atténuations de produits	347 650,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	780 316,00 €	- €
66 - charges financières	50 000,00 €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	14 130 520,82 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 350,00 €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €
002 dépense fonctionnement reporté	- €	- €
	16 996 151,82 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
70 produits services domaines et ventes diverses	- €	
73 - Impôts et taxes	- 49 674,00 €	- €
731 fiscalité locale	- 384 408,00 €	
74 - Dotations et participations	416 670,00 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	17 013 563,82 €	- €
	16 996 151,82 €	

THONON agglomération

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
16-emprunts et dettes assimilés	49 450,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	982 240,00 €	60 146,82 €
204 - Subventions d'équipement versées	- 1 332 600,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	876 200,00 €	154 318,32 €
23 - Immobilisations en cours	- 3 435 754,00 €	772 677,14 €
27- Autres immobilisations financières		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	635 659,65 €	- €
	- 2 224 804,35 €	987 142,28 €
		- 1 237 662,07 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	1 088 552,95 €	
13 - Subventions d'investissement	2 608 750,00 €	534 248,98 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 19 765 084,82 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 350,00 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	14 130 520,82 €	- €
001 solde d'exécution reporté	- €	
	- 1 771 911,05 €	534 248,98 €
		- 1 237 662,07 €

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00217

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - Budget annexe Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00046 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement,

VU la délibération n° CC2024.00193 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 Juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023,

VU la délibération n° CC2024.00203 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 Juin 2024 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire Assainissement 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

**33'953'852 Euros en fonctionnement et
20'651'343 Euros en investissement.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le projet de budget supplémentaire Assainissement pour l'année 2024 équilibré en recettes et dépenses.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Mt Proposé BS CP
011 - Charges à caractère général	8'225'320
012 - Charges de personnel et frais assimilés	
023 - Virement à la section d'investissement	24'500'000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
65 - Autres charges de gestion courante	1'128'532
66 - Charges financières	50'000
67 - Charges exceptionnelles	50'000
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	
Total	33'953'852

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Mt Proposé BS CP
002 - Résultat d'exploitation reporté	33'978'252
013 - Atténuations de charges	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	-24'400
74 - Subventions d'exploitation	
75 - Autres produits de gestion courante	
77 - Produits exceptionnels	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	
Total	33'953'852

THONON agglomération

Dépenses d'investissement

Chapitre	Mt Proposé BS CP	Mt Report CP
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
041 - Opérations patrimoniales	100'000	
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées		
20 - Immobilisations incorporelles	2'207'561	14'330
21 - Immobilisations corporelles	1'326'601	34'646
23 - Immobilisations en cours	15'036'156	1'932'049
Total	18'670'318	1'981'025
BS + RAR		20'651'343

Recettes d'investissement

Chapitre	Mt Proposé BS CP	Mt Report CP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	575'413	
021 - Virement de la section d'exploitation	24'500'000	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
041 - Opérations patrimoniales	100'000	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	666'880	
13 - Subventions d'investissement		738'732
16 - Emprunts et dettes assimilées	-5'929'682	
23 - Immobilisations en cours		
Total	19'912'611	738'732
BS + RAR		20'651'343

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00218

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - Budget annexe Eau Potable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00045 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget annexe Eau Potable,

VU la délibération n° CC2024.00194 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 Juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023,

VU la délibération n° CC2024.00204 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 Juin 2024 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire Eau Potable 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

**3'092'443 Euros en fonctionnement et
2'753'671 Euros en investissement.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte Le projet de budget supplémentaire Eau Potable pour l'année 2024 équilibré en recettes et dépenses.

Chapitre	Mt Proposé BS CP
011 - Charges à caractère général	-3'726.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3'000.00
014 - Atténuations de produits	263'000.00
023 - Virement à la section d'investissement	2'816'169.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
65 - Autres charges de gestion courante	
66 - Charges financières	15'000.00
67 - Charges exceptionnelles	-1'000.00
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	
Total	3'092'443.00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Mt Proposé BS CP
002 - Résultat d'exploitation reporté	3'087'443.00
013 - Atténuations de charges	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	5'000.00
75 - Autres produits de gestion courante	
77 - Produits exceptionnels	
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	
Total	3'092'443.00

THONON agglomération

Dépenses d'investissement

Chapitre	Mt Proposé BS CP	Mt Report CP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	931'801.47	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
041 - Opérations patrimoniales		
16 - Emprunts et dettes assimilées		
20 - Immobilisations incorporelles	198'500.00	149'075.25
21 - Immobilisations corporelles	78'549.81	177'156.69
23 - Immobilisations en cours	-277'050.00	1'495'637.78
Total	931'801.28	1'821'869.72
BS + RAR		2'753'671.00

Recettes d'investissement

Chapitre	Mt Proposé BS CP	Mt Report CP
021 - Virement de la section d'exploitation	2'816'169.00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
041 - Opérations patrimoniales		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1'915'667.00	
13 - Subventions d'investissement		838'004.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-2'816'169.00	
23 - Immobilisations en cours		
Total	1'915'667.00	838'004.00
BS + RAR		2'753'671.00

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00219

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - Budget annexe Déchets ordures ménagères

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00047 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget annexe Déchets Ordures Ménagères, VU la délibération n° CC2024.00195 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 Juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023,

VU la délibération n° CC2024.00205 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 Juin 2024 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire Déchets ordures ménagères 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

**8 738 223.99 Euros en fonctionnement et
4 736 584.37 Euros en investissement.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE Le projet de budget supplémentaire Déchets ordures ménagères pour l'année 2024 équilibré en recettes et dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé au BS 2024
011 - Charges à caractère général	2 294 610,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	193 293,99 €
042- opération d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 050 320,00 €
Total	8 738 223,99 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé au BS 2024
002- resultat de fonctionnement reporté	8 411 399,99 €
013- Atténuations de charges	2 000,00 €
042- opération d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €
73-impôt et taxes	- 200 000,00 €
74- Dotations et participations	435 824,00 €
75- Autres produits de gestion courante	82 000,00 €
Total	8 738 223,99 €

THONON agglomération

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé au BS 2024	Report
040- opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	205,00 €	
20- immobilisations incorporelles	109 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	2 268 295,11 €	227 054,89 €
23 - Immobilisations en cours	2 125 029,37 €	
	4 509 529,48 €	227 054,89 €
Total		4 736 584,37 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé au BS 2024	Report
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 037 234,37 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	6 050 320,00 €	
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	-2 550 970,00 €	
	4 736 584,37 €	0,00 €
Total		4 736 584,37 €

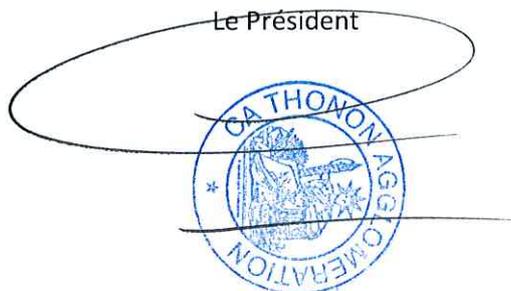
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a vertical line and a horizontal line that forms a cross-like shape.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00220

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - Budget annexe Développement économique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00049 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 relative au vote du budget primitif 2023 du budget annexe Développement économique, VU la délibération n° CC2024.00198 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023 du budget annexe Développement économique, VU la délibération n° CC2024.00206 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe Développement économique.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire budget annexe Développement économique 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

212 941.54 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le projet de budget supplémentaire budget annexe Développement économique pour l'année 2024 équilibré en recettes et dépenses.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE

LULLY : M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)

MESSERY : M. Serge BEL

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER

SCIEZ : M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ,

M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00221

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - Budget annexe Zones d'Activités

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00048 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 relative au vote du budget primitif 2023 du budget annexe Zones d'Activités,

VU la délibération n° CC2024.00199 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023 du budget annexe Zones d'Activités,

VU la délibération n° CC2024.00207 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe Zones d'Activités.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire Zones d'activités 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

**40 000 € en fonctionnement et
4 263 539, 07 € en investissement.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le projet de budget supplémentaire Zones d'Activités pour l'année 2024 équilibré en recettes et dépenses.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

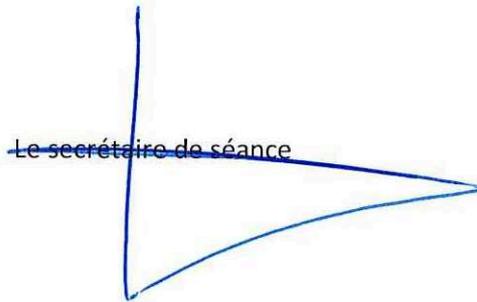
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The block contains a blue ink signature of the President, which is a large, stylized loop. Below the signature is the official circular seal of Thonon Agglomération. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'CA THONON AGGLOMÉRATION' and '1963' at the bottom.

Le secrétaire de séance

The block contains a blue ink signature of the Secretary of the meeting, which is a large, stylized arrow pointing to the right.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 44

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID, Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00222

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - Budget annexe Location Locaux Aménagés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération n° CC2024.00050 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 février 2024 relative au vote du budget primitif 2023 du budget annexe Location Locaux Aménagés,

VU la délibération n° CC2024.00200 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative au vote du compte administratif 2023 du budget annexe Location Locaux Aménagés,

VU la délibération n° CC2024.00208 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 juin 2024 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe Location Locaux Aménagés.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire Location Locaux Aménagés 2024 équilibré en recettes et en dépenses :

**103 423,40 € en fonctionnement et
48 219,62 € investissement.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le projet de budget supplémentaire budget annexe Location Locaux Aménagés pour l'année 2024 équilibré en recettes et dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Gestionnaire	Proposé	Type de mouvement
011	Charges à caractère général	614	Charges locatives et de copropriété	FIN	103 423,40	Réel
			TOTAL		103 423,40	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Gestionnaire	Proposé	Type de mouvement
002	Résultat d'exploitation reporté	002	Résultat de fonctionnement reporté	FIN	108 123,40	Réel
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	70878	par des tiers	FGEN	1 500,00	
75	Autres produits de gestion courante	7588	Autres	FGEN	- 1 500,00	
75	Autres produits de gestion courante	7588	Autres	FIN	- 4 700,00	
			TOTAL		103 423,40	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Gestionnaire	Proposé	Type de mouvement
21	Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	FIN	15 000,00	Réel
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres	FIN	18 219,62	
23	Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage techniques	FIN	15 000,00	
			TOTAL		48 219,62	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Gestionnaire	Proposé	Type de mouvement
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	FIN	48 219,62	Réel
			TOTAL		48 219,62	

THONON agglomération

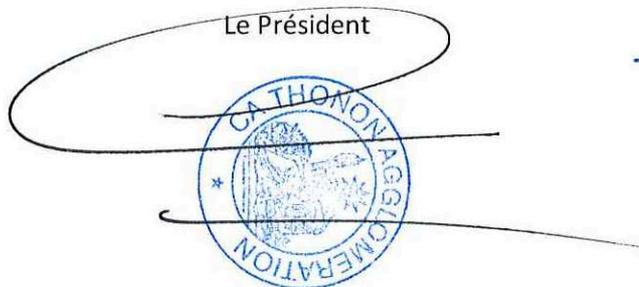
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, consisting of a horizontal line that curves downwards and then back up to the right.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00224

CONTRATS DE MIXITE SOCIALE - Sciez

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain
VU la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L302-8-1,
VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,
VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1537 prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la commune de Sciez.

CONSIDERANT le projet de Contrat de Mixité Social (CMS) de la commune de Sciez pour la période triennale 2023-2025, joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE Le Contrat de Mixité Sociale de Sciez élaboré pour la période triennale 2023-2025.
AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line and a horizontal line that curves to the right, forming a shape similar to a cross or a star.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00225

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – Le Liberté – Thonon-les-Bains

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération n° CC000326 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 154251 signé entre la SA Immobilière Rhône-Alpes, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de THONON-LES-BAINS en date du 11 juillet 2023 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 13 mars 2024.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 442 249 euros souscrit par la SA Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 154251 constitués de 4 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 12 logements sociaux, 5 PLAI, 7 PLUS en VEFA, dans l'opération « Le Liberté », situés 1-3, avenue des Romains à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

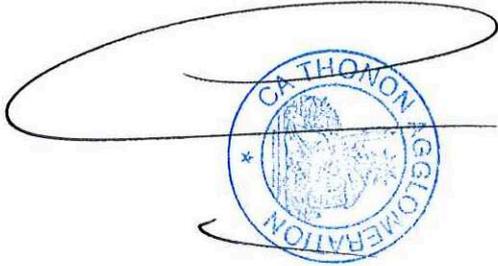
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 442 249 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 154251 constitué de 4 lignes du Prêt.
- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 721 215 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 12 logements sociaux, 5 PLAI et 7 PLUS en VEFA dans l'opération « Le Liberté », situés 1-3, avenue des Romains à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- PRECISE que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- PRECISE que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- VALIDE sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération.
- PRECISE que cette convention intervenante entre la SA Immobilière Rhône-Alpes et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, consisting of a horizontal line with a vertical line crossing it, and a curved line extending from the bottom right.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

N° CC2024.00226

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – Rive Sud – Sciez

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération n° CC000326 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 154748 signé entre Léman Habitat ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de Sciez en date du 2 février 2024 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 30 avril 2024.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 513 533 euros souscrit par Léman Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 154748 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 30 logements sociaux, 11 PLAI, 15 PLUS, 4 PLS, en VEFA, dans l'opération « RIVE SUD », située avenue des Charmes à Sciez. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 513 533 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 154748 constitué de 7 lignes du Prêt.
- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 2 256 767 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 30 logements sociaux, 11 PLAI, 15 PLUS et 4 PLS en VEFA dans l'opération « RIVE SUD », située avenue des Charmes à Sciez.
- PRECISE Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- PRECISE que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- PRECISE que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- VALIDE sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération.
- PRECISE que cette convention intervenante entre Léman Habitat et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a horizontal line that curves upwards at the right end, with a vertical line intersecting it from above.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00227

**COMMANDE PUBLIQUE / MOBILITE - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2024-19(MOB) - TRAVAUX DE SECURISATION DES ARRETS DE BUS SUR LE TERRITOIRE DE THONON AGGLOMERATION -
Autorisation de signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU la délibération n° CC002260 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 juin 2023 approuvant l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 10 dédiée à la sécurisation des arrêts bus,
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert,
VU les 3 marchés lancés sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT le projet de l'agglomération relatif à la mise en conformité de ses arrêts de bus sur l'ensemble du périmètre communautaire, inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement.

CONSIDERANT l'étude diagnostique des 734 arrêts de bus menée.

CONSIDERANT l'intégration de nouveaux arrêts bus dans le cadre de la nouvelle charte graphique liée au réseau STAR'T.

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre n° AOO-2022-41(MOB) notifié le 12.12.2022 au cabinet Canel Infrastructure-Ingénierie (C2i), désigné mandataire du groupement constitué.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence du 11 avril 2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 3 marchés avec montants maximum.

CONSIDERANT les offres réceptionnées pour chaque marché.

CONSIDERANT l'analyse des offres et le rapport établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres pour chaque marché.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 11 juin 2024 portant attribution des 3 marchés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 3 marchés de l'accord-cadre aux prestataires présentés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Attributaire	Montant max / an (€HT)
Lot 1 - Investigations complémentaires réseaux et marquage piquetage	SARL Bel et Morand TP 74200 Allinges	60 000
Lot 2 - Dépose / Pose des totems	EUROVIA ALPES SAS 74330 POISY	200 000
Lot 3 - Terrassements / VRD	COLAS FRANCE (Ets Thonon-les-Bains) 74550 PERRIGNIER	1 500 000

AUTORISE Monsieur le Président à signer et tous les documents afférents aux 3 marchés dans le cadre de leur exécution.

PRECISE que

THONON agglomération

- les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.
- que les crédits budgétaires sont ouverts pour la durée du marché

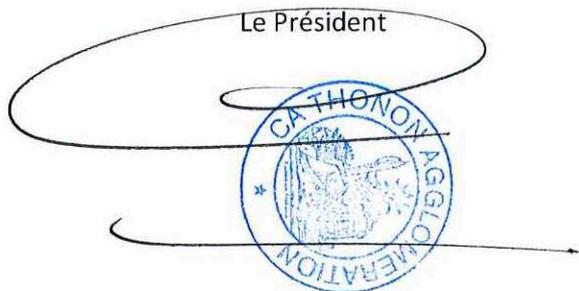
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line, with a large, sweeping stroke extending to the right.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENIS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00228

NOUVEAU SYSTEME BILLETTIQUE - Système Matawan

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2113-2 du Code de la commande publique relatif au recours à une Centrale d'Achat,
VU la délibération n° CC001612 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 21 décembre 2021 autorisant la signature du marché public pour l'acquisition du système Actoll,
VU la délibération n° CC001579 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 21 décembre 2021 approuvant la convention de coopération garantissant l'intermodalité des systèmes de billettique des transports urbains et interurbains entre Thonon Agglomération et communauté de Communes des pays d'Evian- vallée d'Abondance,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,
VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021.

CONSIDÉRANT l'adhésion à la Centrale d'Achat des Transports Publics (CATP) pour l'acquisition et les modalités de déploiement de la solution de billettique Matawan en remplacement du Système Actoll.

CONSIDÉRANT l'arrêt annoncé de la solution (monétique Smact) du système Actoll à fin décembre 2024.

CONSIDÉRANT l'intérêt de la collectivité d'offrir un service de transport en commun de qualité aux usagers des transports public et de faire évoluer sa billettique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	l'acquisition et les modalités de déploiement de la solution de billettique Matawan en remplacement du Système Actoll.
APPROUVE	Les modalités d'amortissement liés aux coûts d'investissement (200 806,16 € TTC) sur les quatre prochaines années : <ul style="list-style-type: none">• 15 % du montant de l'investissement en 2024,• 35 % du montant de l'investissement en 2025,• 35 % du montant de l'investissement en 2026,• 15 % du montant de l'investissement en 2027.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer tout document afférent au déploiement du nouveau système billettique de MATAWAN.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

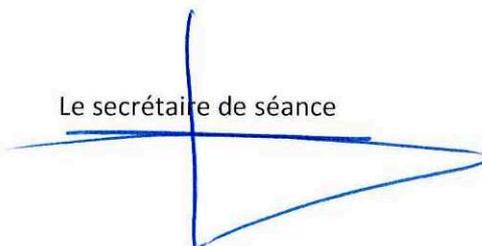
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00229

**COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - MAPA-2024-11(SEA) - RENOUELEMENT
RESEAU EAU POTABLE ROUTE D'HERMANCE ET ROUTE DES MERMES A VEIGY - Autorisation de
signature du marché**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique
relatives à la procédure adaptée.

CONSIDERANT le programme de dévoiement et de réhabilitation des réseaux d'eau potable et
d'assainissement de l'agglomération dans lequel s'inscrit le renouvellement du réseau d'eau potable
route d'Hermance et route des Mermes sis sur la commune de Veigy-Foncenex.

CONSIDERANT la part de financement des travaux portée par le Conseil Départemental de Haute-
Savoie à hauteur de 30% du montant des travaux.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 29 mars 2024 publié sur les supports
de publication suivants : BOAMP, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site
internet.

CONSIDERANT l'absence d'allotissement.

CONSIDERANT l'analyse des offres et le rapport établi en conséquence conformément aux critères de
sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la proposition d'attribution du marché par la commission pour avis réunie le 11 juin
2024 à l'entreprise SARL BEL & MORAND TP.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché MAPA-2024-11(SEA) attribué à l'entreprise
SARL BEL & MORAND Travaux Publics, sise 403E Route de la Gare, ZI de Mésinges,
74200 ALLINGES, Siret 323 516 732 000 27, pour un montant de 641 526,48 € HT
(TVA 20 %), soit 769 831,78 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre
de son exécution.

PRECISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix
unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00230

EAU POTABLE - Convention de versements d'acomptes à l'Agence de l'Eau au titre de la redevance sur la consommation

VU l'article L.213-10-4 du code de l'environnement,
VU les articles R.213-48-35 et R.213-48-37 du code de l'environnement.

CONSIDERANT que dans le cadre de la réforme de l'Agence de l'Eau, les modalités de reversement des acomptes ont été modifiées.

CONSIDERANT qu'une nouvelle convention doit être instituée entre Thonon Agglomération et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Dans le cadre de la réforme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, une nouvelle convention a été établie. Celle-ci organise le versement périodique des acomptes au titre de la redevance sur la consommation d'eau potable. Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le versement périodique d'acomptes au titre de la redevance sur la consommation d'eau potable.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the secretary of the meeting, consisting of a vertical line and a horizontal line that curves downwards at the end.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00231

**CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT «
FONDS EAU »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-12-3-1 prévoyant la possibilité d'un concours financier des services publics d'eau et d'assainissement au fonds de solidarité pour le logement,

VU la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6-3 relatif aux concours financiers du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),

VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2021-2025,

VU le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement en vigueur au jour de la signature de la présente convention (version du 10 juin 2019).

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), mis en œuvre par le Département, comporte depuis 2017 un volet Eau destiné à apporter une aide aux ménages en situation de précarité, afin de préserver ou garantir leur accès à l'eau. Le FSL accorde, dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides financières sous forme de subventions aux ménages éprouvant des difficultés à assumer leurs obligations relatives au paiement des factures d'eau.

Dans le cadre de la présente convention, la participation financière annuelle de la Régie des Eaux de THONON AGGLOMERATION est calculée sur la base de 21 centimes d'euros par abonné du service public d'eau potable. Sur la base du nombre d'abonnés qui figurera au rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année 2023, soit 35.029 abonnés, la participation financière pour l'année 2024 s'élève à la somme de 7 356 €.

Cette somme pourra être révisée chaque année, dans le cadre de la présente convention, en fonction de l'évolution du nombre d'abonnés figurant au rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année précédente, et du nombre de dossiers et du montant global accordé au titre du FSL Fonds Eau à des abonnés des communes dépendant de THONON AGGLOMERATION au cours de l'année précédente.

La présente convention est établie pour une durée de 3 années, et prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour se terminer au 31 décembre 2026. Il s'agit d'un renouvellement de la convention précédemment approuvée en 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de renouvellement de la participation de Thonon Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement en sa qualité de producteur d'eau.

APPROUVE le renouvellement de la convention à intervenir pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

PRECISE que la participation sera annuellement révisée sur la base du nombre d'abonnés figurant au rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année précédente, et du nombre de dossiers et du montant global accordé au titre du FSL Fonds Eau à des abonnés des communes dépendant de Thonon Agglomération au cours de l'année précédente.

PRECISE que le crédit nécessaire à cette participation financière est prévu au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

____ THONON agglomération

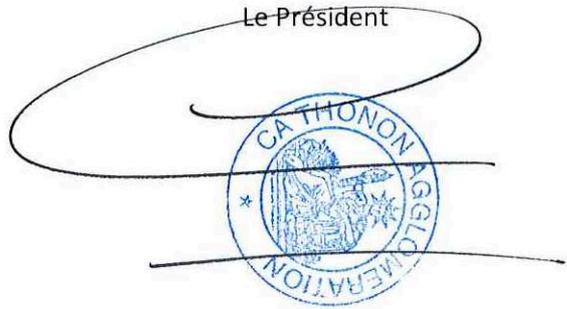
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

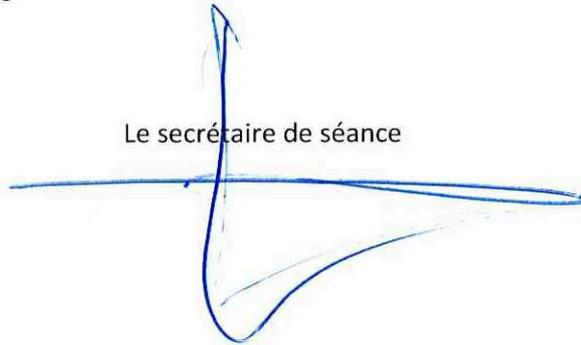
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00232

CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE MESURE DE DEBITS SUR LE PONT DE LA FATAZ, PONT DE LA RD25 SUR LE VION (Excenevex et Sciez)

VU la délibération n° CC002019 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération, en date du 29 novembre 2022, autorisant le Président à engager les démarches nécessaires pour l'élaboration d'un nouveau Contrat Départemental Haute-Savoie Nature,

VU la délibération n° CC2024.00012 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération, en date du 30 janvier 2024 qui engage Thonon Agglomération à porter 56 opérations en tant que maître d'ouvrage du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du sud-ouest lémanique sur la période 2024-2026, sous réserve du retour d'instruction du dossier et des taux de subvention alloués par le Département et les autres co-financeurs.

CONSIDERANT la fiche action D1.2 « *Mise en place de 4 stations de mesures de débit et autres paramètres in situ* » du volet D du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature du sud-ouest lémanique, ayant pour objet l'achat et la mise en place d'un réseau de stations de mesures permettant de suivre l'évolution des débits d'étiage sur le court et moyen terme.

Cette action a pour but d'améliorer la connaissance de l'hydrologie des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, en période d'étiage et de crues. La finalité de ces stations est de constituer des stations de références vis-à-vis du fonctionnement des cours d'eau et de travailler sur la gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du territoire.

CONSIDERANT que le site retenu pour le suivi des débits du ruisseau du Vion se situe au niveau du Pont du Vion sur la RD25 au niveau du PR 14+950, ouvrage dont le Département est propriétaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pour l'installation et l'entretien de la station de suivi des débits sur le pont du Vion, route départementale 25.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00233

COMMANDE PUBLIQUE / PGMN - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2024-20(ENV) - PRESTATIONS DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE MILIEUX NATURELS ET RENATURES SUR LE TERRITOIRE DE THONON AGGLOMERATION - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à l'appel d'offres ouvert,
VU le marché défini sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT la volonté de l'agglomération selon sa politique de protection et gestion des milieux naturels de faire procéder à l'entretien desdits milieux sur son territoire conformément au programme défini en la matière.

CONSIDERANT la sollicitation, en cours de traitement, d'une aide de financement formulée auprès du Conseil départemental de Haute-Savoie.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 18 mars 2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT la durée maximale de l'accord-cadre de 4 ans (sur la base d'une période initiale ferme de 1 an reconductible 3 fois 1 an par voie expresse).

CONSIDERANT la prise d'effet du marché à notification.

CONSIDERANT le montant maximum de l'accord-cadre fixé à 250 000€ HT pour la durée maximale de 4 ans.

CONSIDERANT l'analyse des offres et le rapport établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 11 juin 2024 portant attribution du marché à l'entreprise SARL Mouchet Bois et Forêts.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché AOO-2024-20(ENV) attribué à l'entreprise SARL Mouchet Bois et Forêts sise 58 route du Lavoir Chevilly à 74140 EXCENEVEX.

N° SIRET 499 538 981 00014.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution.

PRECISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00234

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER) SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE THONON AGGLOMERATION

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° CC000802 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 février 2020 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Thonon Agglomération,
VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie,
VU le Schéma Directeur des Energies (SDE), document de planification énergétique territorial, et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Mobilité (PLUi-HM) en cours d'élaboration,
VU la concertation organisée avec la population entre le 16 avril et le 31 avril 2024 à l'échelle du territoire de l'agglomération puis relayée dans chacune des communes, selon les modalités suivantes : lien permettant de consulter la cartographie en ligne sur les sites internet de l'Agglomération et des communes, réunion publique d'échanges le 17 avril 2024 entre 18h et 20h à l'antenne de Perrignier de Thonon Agglomération, envoi des observations par voie électronique, ou enregistrement en mairie.

CONSIDERANT que 23 des 25 communes du territoire de Thonon Agglomération ont jusque-là identifié par délibération, des ZAENR sur le territoire de leurs communes respectives.

CONSIDERANT qu'un total de 277 ZAENR ont été identifiées par les communes, selon la cartographie ci-jointe en annexe et la répartition par filières ci-dessous :

- Solaire photovoltaïque : 228
- Solaire thermique : 11
- Hydroélectricité : 5
- Géothermie : 18
- Biogaz / Méthanisation : 4
- Bois-énergie : 11

CONSIDERANT que ces ZAENR et les filières associées sont cohérentes avec les potentialités énergétiques du territoire identifiées dans le PCAET et le SDE.

CONSIDERANT que ces ZAENR contribuent à l'atteinte des objectifs de transition énergétique et de développement de la production des énergies renouvelables, identifiés localement mais également aux échelles départementales, régionales et nationales.

CONSIDERANT que ces ZAENR pourront être intégrées dans le PLUi-HM en cours d'élaboration, et ce en cohérence avec les orientations et mesures proposées par le SDE.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMETTRE un avis favorable quant aux ZAENR définies par les communes du territoire et la transmission des cartographies communales aux services de l'Etat pour instruction.

VALIDE le principe de l'intégration de ces ZAENR dans le PLUi-HM en cours d'élaboration dès lors que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

THONON agglomération

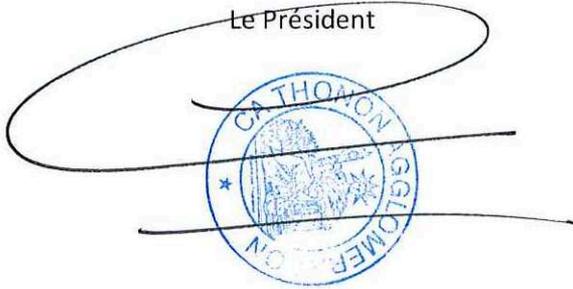
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature scribble, consisting of a vertical line and a horizontal line that tapers to a point on the right, written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00235

ZAEi DE LA FATTAZ - Première extension - Approbation du bilan de l'opération dans le cadre de la convention de mandat confiée à TERACTION

VU la délibération n° B2018.30 du Bureau Communautaire de Thonon Agglomération du 26 juin 2018 validant les principes résidant à la réalisation de la première extension de la ZAEi de la Fattaz à Excenevex,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

En application de la Convention de Mandat en date du 06 octobre 2017, Thonon Agglomération a confié à TERACTION, l'aménagement de la première extension de la ZAEi de la Fattaz à Excenevex.

Cette opération étant terminée, son bilan définitif a été approuvé par le Commissaire aux Comptes le 29 janvier 2024.

Le bilan financier révèle un équilibre budgétaire pour un coût total de **615 903,96 € TTC**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ARRÊTE	définitivement les comptes au montant indiqué ci-dessus.
ACCEPTE	définitivement ces aménagements et de constater leur intégration dans le patrimoine communautaire.
DONNE	quitus à TERACTION pour sa mission, tant sur le plan technique que financier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00236

ZAEi DE LA FATTAZ - Deuxième extension - Acquisition de la parcelle B n°136 aux Consorts VUATTOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bas-Chablais, approuvé le 25 février 2020,
VU l'avis de France Domaines en date du 08 novembre 2023 estimant la valeur vénale des terrains privés, classés en zone 1AUx1 du PLUi du Bas-Chablais, à vingt euros le mètre carré (20 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a, à sa charge, l'aménagement, la commercialisation et la gestion des zones d'activités économiques intercommunales (ZAEi) dont la ZAEi de la Fattaz, située à Excenevex.

CONSIDERANT qu'afin de mettre en œuvre la politique de développement économique et de répondre aux demandes d'implantation sur la ZAEi La Fattaz, il est apparu nécessaire que Thonon Agglomération s'assure de la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la deuxième extension la ZAEi.

CONSIDERANT la parcelle cadastrée section B n° 136, d'une surface de 7 133 m², appartenant aux Consorts VUATTOUX et située dans le périmètre de la deuxième extension de la ZAEi La Fattaz.

CONSIDERANT l'accord convenu avec les propriétaires sur les termes de la vente :

- pour la partie située en zone 1AUX1, d'une surface de 6 205 m², le prix de vente est de 22 € le m² soit 136 510 € ;
- pour la partie située en zone naturelle (N), d'une surface de 928 m², le prix de vente est de 2 € le m² soit 1 856 € ;
- un droit de préférence est conféré aux vendeurs, pour un lot à bâtir dans la future extension, d'une surface d'environ 3 000 m².

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 136, d'une surface de 7 133 m², située à Excenevex, chemin des Affouages, propriété des Consorts VUATTOUX, sous les conditions susvisées, au prix total de cent trente-huit mille trois cent soixante-six euros (138 366 €).

PRECISE que les frais seront supportés par Thonon Agglomération.

CHARGE l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, notaire à Douvaine, d'accomplir les formalités nécessaires à ces ventes,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-Président délégué à la Stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

04 JUL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

04 JUL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVEN : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00237

ZAEi DE LA FATTAZ - Deuxième extension - Acquisition de la parcelle B n° 137 à Madame Vanessa TICON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bas-Chablais, approuvé le 25 février 2020,
VU l'avis de France Domaines en date du 08 novembre 2023 estimant la valeur vénale des terrains privés, classés en zone 1AUX1 du PLUi du Bas-Chablais, à vingt euros le mètre carré (20 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a, à sa charge, l'aménagement, la commercialisation et la gestion des zones d'activités économiques intercommunales (ZAEi) dont la ZAEi de la Fattaz, située à Excenevex.

CONSIDERANT qu'afin de mettre en œuvre la politique de développement économique et de répondre aux demandes d'implantation sur la ZAEi La Fattaz, il est apparu nécessaire que Thonon Agglomération s'assure de la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la deuxième extension la ZAEi.

CONSIDERANT la parcelle cadastrée section B n° 137, d'une surface de 3 456 m², appartenant à Madame Vanessa TICON et située dans le périmètre de la deuxième extension de la ZAEi La Fattaz.

CONSIDERANT l'accord convenu avec la propriétaire sur les termes de la vente :

- pour la partie située en zone 1AUX1, d'une surface de 1 197 m², le prix de vente est de 22 € le m² soit 26 334 € ;
- pour la partie située en zone naturelle (N), d'une surface de 2 259 m², le prix de vente est de 2 € le m² soit 4 518 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE	l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 137, d'une surface de 3 456 m ² , située à Excenevex, chemin des Affouages, propriété de Madame Vanessa TICON, au prix total de trente mille huit cent cinquante-deux euros (30 852 €).
PRECISE	que les frais seront supportés par Thonon Agglomération.
CHARGE	l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, notaire à Douvaine, d'accomplir les formalités nécessaires à ces ventes,
AUTORISE	Monsieur le Président ou Monsieur le 2 ^{ème} Vice-Président délégué à la Stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00238

ZAEI DE LA FATTAZ - Deuxième extension - Acquisition de la parcelle B n° 138 à Monsieur Jean-Claude TRABICHET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bas-Chablais, approuvé le 25 février 2020,
VU l'avis de France Domaines en date du 08 novembre 2023 estimant la valeur vénale des terrains privés, classés en zone 1AUX1 du PLUi du Bas-Chablais, à vingt euros le mètre carré (20 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a, à sa charge, l'aménagement, la commercialisation et la gestion des zones d'activités économiques intercommunales (ZAEi) dont la ZAEi de la Fattaz, située à Excenevex.

CONSIDERANT qu'afin de mettre en œuvre la politique de développement économique et de répondre aux demandes d'implantation sur la ZAEi La Fattaz, il est apparu nécessaire que Thonon Agglomération s'assure de la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la deuxième extension la ZAEi.

CONSIDERANT la parcelle cadastrée section B n° 138, d'une surface de 3 723 m², appartenant à Monsieur Jean Claude TRABICHET et située dans le périmètre de la deuxième extension de la ZAEi La Fattaz.

CONSIDERANT l'accord convenu avec le propriétaire sur les termes de la vente :

- pour la partie située en zone 1AUX1, d'une surface de 2 218 m², le prix de vente est de 22 € le m² soit 48 796 € ;
- pour la partie située en zone naturelle (N), d'une surface de 1 505 m², le prix de vente est de 2 € le m² soit 3 010 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE	l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 138, d'une surface de 3 723 m², située à Excenevex, chemin des Affouages, propriété de Monsieur Jean Claude TRABICHET, au prix total de cinquante et un mille huit cent six euros (51 806 €).
PRECISE	que les frais seront supportés par Thonon Agglomération.
CHARGE	l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, notaire à Douvaine, d'accomplir les formalités nécessaires à ces ventes.
AUTORISE	Monsieur le Président ou Monsieur le 2 ^{ème} Vice-Président délégué à la Stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00239

ZAEi DE LA FATTAZ - Deuxième extension - Versement d'une indemnité pour perte d'exploitation à l'EARL VUATTOUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a, à sa charge, l'aménagement, la commercialisation et la gestion des zones d'activités économiques intercommunales (ZAEi) dont la ZAEi de la Fattaz, située à Excenevex.

CONSIDERANT qu'afin de mettre en œuvre la politique de développement économique et de répondre aux demandes d'implantation sur la ZAEi de La Fattaz, il est apparu nécessaire que Thonon Agglomération s'assure de la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la deuxième extension la ZAEi.

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée section B n° 136, d'une surface de 7 133 m², appartenant aux Consorts VUATTOUX et située dans le périmètre de la deuxième extension de la ZAEi de La Fattaz, est exploitée sur une surface de 6 205 m² par l'EARL VUATTOUX, représentée par Messieurs Jean-Claude et Eric VUATTOUX.

CONSIDERANT l'accord convenu avec l'EARL VUATTOUX sur le versement d'une indemnisation pour la perte d'exploitation d'un montant de 13 651 €, correspondant à 10% du prix de vente de la surface exploitée de la parcelle B n° 136.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE du versement au profit de l'EARL VUATTOUX, représentée par Messieurs Jean-Claude et Eric VUATTOUX, d'une indemnisation pour la perte d'exploitation d'un montant de treize mille six cent cinquante et un euros (13 651 €), suite à l'acquisition par Thonon Agglomération de la parcelle B n° 136, sise à Excenevex, chemin des Affouages.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-Président délégué à la Stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00240

SYANE - Approbation et signature de la convention Constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés

VU le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L.337-9,
VU la délibération du SYANE en date du 20 Juin 2014, modifiée le 7 octobre 2021, le 7 juillet 2022 et le 25 janvier 2024 pour l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés.

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de THONON AGGLOMERATION d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et de services associés.

CONSIDERANT qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement.

CONSIDERANT dès-lors l'intérêt, d'approuver et signer la présente convention qui a pour objet de constituer un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés, en pièce jointe, sur le fondement des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique, et de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Modalités Financières :

Selon l'article 8 de la convention, la participation financière est de
 $1,2 \times$ consommation annuelle exprimée en MWh/an + 0,10 € X nombre d'habitant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention Constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération



Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° 60 (CC2024.00241)

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2024-2028

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant modification de l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCL-2019-0069 du 31 décembre 2019 et approuvant la modification des statuts de Thonon Agglomération,

VU la délibération n° 2024.00144 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 avril 2024 modifiant l'intérêt communautaire d'action sociale,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire Elargi du 15 mai 2024.

CONSIDERANT que le déploiement des Convention Territoriale Globale (CTG) est conçu par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) comme une contribution à la réflexion portée sur le projet de développement du territoire en particulier pour ce qui a trait aux services aux familles.

CONSIDERANT que ce dispositif conditionne le maintien des engagements financiers de la CAF aux collectivités territoriales sous des formes nouvelles et simplifiées.

CONSIDERANT que la présente convention, annexes comprises, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de 5 ans comme couvrant la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2028.

CONSIDERANT que les communes et syndicats co-signataires ont délibéré.

CONSIDERANT que les communes de Thonon Agglomération qui n'ont pas encore adhéré à ce dispositif pourront le faire pendant toute la durée de la convention et seront alors intégrées par signature d'un avenant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la 11^{ème} vice-présidente en charge de la politique de la cohésion sociale à signer la Convention Territoriale Globale 2024-2028, ainsi que tout document s'y rapportant.

CONFIRME L'engagement de Thonon Agglomération dans la mise en œuvre des directives issues de la politique nationale des affaires familiales.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

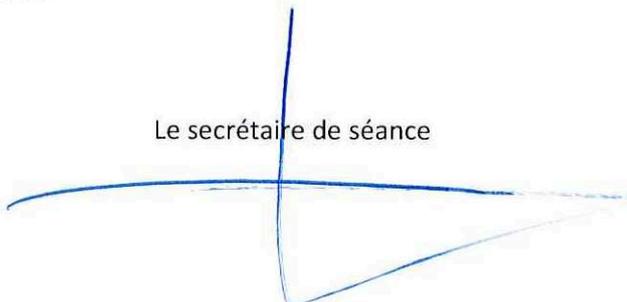
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00242

CONVENTION PORTANT REPARTITION DU PERSONNEL SUITE A LA MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE AUX COMMUNES D'ALLINGES ET DU LYAUD

VU le Code général de la fonction publique,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU l'article 17 de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,
VU la délibération n° CC2024.00144 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 avril 2024 actant la modification de l'intérêt communautaire et en conséquence la restitution d'équipements de la compétence « action sociale » aux communes d'Allinges et du Lyaud au 1^{er} juillet 2024 (centre de loisirs d'Allinges) et 1^{er} août 2024 (Crèche d'Allinges, micro-crèche du Lyaud),
VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) de Thonon Agglomération en date du 03 juin 2024,
VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de Haute-Savoie en date du 20 juin 2024.

CONSIDERANT que la gestion des équipements d'intérêt communautaire de la compétence « action sociale », à savoir la Crèche d'Allinges et la micro-crèche du Lyaud, nécessite l'emploi de fonctionnaires et contractuels qui remplissent en totalité leurs fonctions dans le service transféré concerné par les équipements restitués.

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L.5411-4-1-IVbis du CGCT, le sort de ces agents doit être réglé d'un commun accord par voie de convention dans les trois mois suivants la restitution des équipements.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOpte la convention de répartition du personnel en conséquence de la restitution d'équipements de la compétence « action sociale » aux communes d'Allinges et du Lyaud.
- PREcISE que l'affectation des agents au sein des communes d'Allinges et du Lyaud prendra effet au 1^{er} août 2024.
- PREcISE que
- les agents énumérés dans la convention jointe en annexe sont réputés relever de la collectivité d'affectation définie en article 1, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs,
 - le changement d'employeur sera matérialisé par un acte de nomination suite à restitution de l'équipement.
- PREcISE que à compter de la date fixée à l'article 1er, en cas de changement d'employeur, les agents concernés conserveront, s'ils y ont intérêt, le bénéfice :
- du régime indemnitaire qui leur était applicable dans leur établissement d'origine,
 - le cas échéant, des avantages acquis en application du troisième alinéa de l'article L. 714-5 du Code général de la fonction publique.
- CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00243

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL DE THONON AGGLOMERATION
VERS LA COMMUNE DE THONON-LES-BAINS**

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 03 juin 2024.

Dans la suite de la création, le 1er janvier 2017, de Thonon Agglomération et aux transferts de compétences et de services afférents, dans le cadre d'une bonne organisation de leurs services, et afin de rationaliser leur fonctionnement, la commune de Thonon-les-Bains et Thonon Agglomération ont recherché des modalités de fonctionnement partagé.

Parmi ces modalités, les deux collectivités ont conclu une convention de refacturation des charges que les configurations physiques des lieux, ou les nécessités de continuité de service, ou un temps de travail partagé entre les deux entités rendaient nécessaires.

Cette convention a été approuvée pour une durée de trois ans par délibération du conseil municipal du 21 novembre 2022 d'une part et du Conseil Communautaire du 29 novembre 2022 d'autre part.

Dans la continuité de cette convention, il est aujourd'hui proposé la mise à disposition d'un poste d'agent d'entretien de Thonon Agglomération vers la commune de Thonon-Les-Bains, à hauteur de 5 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} juillet 2024 pour une durée initiale d'un an renouvelable.

À compter de cette date, l'agent concerné demeure statutairement employé par Thonon Agglomération, selon les conditions de statut, d'emploi et de rémunération qui sont les siens et il est mis à disposition partielle auprès de la commune de Thonon-Les-Bains selon les conditions ci-exposées en annexe, dans la convention afférente.

La commune de Thonon-Les-Bains procèdera au remboursement de Thonon Agglomération conformément aux modalités exposées dans la convention afférente.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONCLUT une convention de mise à disposition partielle, à hauteur de 5 heures par semaine, d'un poste d'agent d'entretien de Thonon Agglomération, auprès de Thonon-Les-Bains, pour une durée d'un an renouvelable, à partir du 1^{er} juillet 2024.

AUTORISE Monsieur Jean-Claude TERRIER, 3ème vice-président en charge de la « synthèse et perspectives budgétaires, commande publique et mutualisation », à signer la convention annexée au présent projet et proposée dans les mêmes termes, aux membres du Conseil municipal de Thonon-les-Bains.

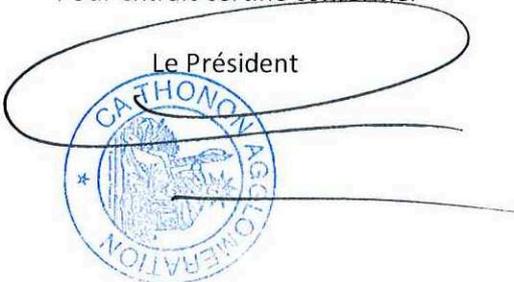
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A large, stylized blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00244

REGLEMENT DE LA FORMATION

VU le Code général de la Fonction Publique,
VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 85-552 modifié du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la Fonction Publique Territoriale du congé pour formation syndicale,
VU le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale,
VU les décrets n° 2008-512 et n°2008-513 relatifs à la formation obligatoire,
VU le décret n° 2008-830 du 22 août 2008 relatif au livret individuel de formation,
VU le décret n° 2015-1835 du 29 octobre 2015 relatif à la formation d'intégration pour certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,
VU le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,
VU le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 définit les modalités de formation et d'accompagnement destinées à favoriser l'évolution professionnelle des agents publics,
VU la délibération n° 2017.284 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juillet 2017 relative à l'adoption du règlement de formation,
VU la délibération n° 2492 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 décembre 2023 relative à la prise en charge des frais de déplacements de la collectivité,
VU la délibération n° 2290 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 juin 2023 relative à la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation,
VU l'avis du Comité Social Territorial 23 octobre 2023, relatif aux nouvelles modalités de prise en charge, par Thonon Agglomération, des frais de déplacement dans le cadre de formations,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 03 juin 2024, relatif au nouveau règlement de formation.

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la Fonction Publique Territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut : titulaire, stagiaire ou contractuel.

La formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

La formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

Le règlement de formation est un document qui rappelle l'ensemble des dispositifs liés à la formation des agents et le rôle de chaque acteur dans ce dispositif. Il informe les agents de leurs droits et obligations en matière de formation professionnelle et personnelle.

THONON agglomération

Il a également pour objectif dans le cadre de la formation suivie au titre du Compte Personnel de Formation de définir la prise en charge des frais pédagogiques. De même, il définit les modalités de prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement suivant les différentes formations.

Ce règlement doit être régulièrement adapté pour tenir compte, le cas échéant, d'évolutions de la réglementation ou de nouvelles dispositions mises en œuvre par la collectivité. Le règlement actuel de Thonon Agglomération avait été adopté en 2017. Il était donc nécessaire de travailler à sa réactualisation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 04 JUIL. 2024

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 30
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 43

Date de convocation du Conseil : 19/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD représenté par Mme Geneviève SECHAUD
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ : M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Serge BEL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ (est parti après la délibération n°CC2024. Pouvoir donné à Thomas BARNET)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. Gérard BASTIAN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Baptiste BAUD (est parti après la délibération n° CC2024.00189. Pouvoir donné à Sophie PARRA D'ANDERT), M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Rémy FABRE
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Jean-François KUNG

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération n°CC2024.00185)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLEAIS : M. Olivier JACQUIER

CERVENS : M. Gil THOMAS

SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON, Mme Astrid BAUD-ROCHE,
M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Adèle ARVIS, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Serge BEL a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2024.00245

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les crédits de personnels inscrits au budget en cours,
VU le tableau des emplois et des effectifs,
VU l'avis du comité social territorial en date du 03 juin 2024.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au regard des modifications proposées.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder aux modifications suivantes :

Pôle « Direction des Ressources Internes »

- **Service « Enfance jeunesse »**

Ouverture du poste de « Chargé(e) de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) » (n° DREJC03) aux grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif.

- **Sous-service « Petite enfance »**

Suppression de postes en conséquence de la modification de l'intérêt communautaire et de la restitution des équipements « petite enfance » aux communes :

→ suppression de 24 postes soit 22,16 ETP, au 1^{er} août 2024

- 1 poste permanent d' « Educateur(trice) de Jeunes Enfants » (n°DREMAC03), 1 ETP
- 1 poste permanent d' « Agent en charge de la mise en place des repas à la MIC » (n°DREMIC03), 0,43 ETP
- 10 postes permanents d' « Animateur(trice) crèche » (n°DREMIC02, DREMAC04, DREMAC05, DREMAC06, DREMAC07, DREMAC14, DREMAC15, DREMAC16, DREMAC17, DREMAC18) 9,91 ETP
- 7 postes permanents d' « Animateur(trice) crèche encadrant(e) » (n°DREMIC01, DREMAC11, DREMAC10, DREMAC08, DREMAC12, DREMAC09, DREMAC13) 7 ETP
- 1 poste non permanent d' « Apprenti(e) auxiliaire de puériculture » (n°A23-10), 1 ETP
- 1 poste permanent de « Directeur(trice) adjoint(e) du multi-accueil et Référent-e Santé et Accueil Inclusif (RSAI) » (n°DREMAC02), 1 ETP
- 1 poste permanent de « Directeur(trice) du multi-accueil » (n°DREMAC19), 1 ETP
- 1 poste permanent d'« agent polyvalent » (n°DREJC05), 0,71 ETP
- 1 poste permanent de « Médecin référent » (n°DREJC04), 0,11 ETP

→ Suppression d'1 poste, soit 1ETP au 1^{er} novembre 2024

- 1 poste permanent de « Directeur(trice) structures petite enfance » (n°DREMAC01), 1 ETP

Modification de l'intitulé du poste n° DREJC01 « responsable enfance jeunesse », en « coordinateur du contrat local de santé ».

Pôle « Direction Générale des Services »

- **Service « Ressources Humaines »**

- **Sous-service « Evolution Professionnelle et Recrutement »**

Modification de l'intitulé du poste de « Chargé (e) du recrutement et de l'attractivité » (n°DGRH02) en « Responsable de l'Evolution Professionnelle et Recrutement »

THONON

agglomération

Modification de 3 postes non permanents existants de « Chargé(e) de recrutement et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (n°DGRH11_NP, DGRH12_NP, DGRH13_NP) en 3 postes permanents « Chargé(e) de l'Evolution Professionnelle et du Recrutement » (n°DGRH11, DGRH12, DGRH13)

3 ETP

Postes ouverts au cadre d'emploi de rédacteur et d'adjoint administratif, catégories B et C.

Pôle « Direction Développement Territorial »

- **Service « Foncier Immobilier »**

Modification de l'intitulé du poste n°DT03 « gestionnaire foncier », en « responsable du service Foncier Immobilier ».

Modification d'intitulé du poste de « Chargé(e) aménagement urbanisme opérationnel » (n°DTURBA05) en « gestionnaire foncier ».

Pôle « Direction Développement Territorial »

- **Service « Cohésion des Territoires et Citoyenneté »**

- **Sous-service « Cohésion sociale »**

Création de 3 postes non permanents d'« animateur(trice) et agent de proximité du contrat de ville » (n°DTCCS05_NP, DTCCS06_NP, DTCCS07_NP) pour une durée de 3 ans.

3 ETP

Pôle « Direction des Services Techniques »

- **Service « Eau et assainissement »**

- **Sous-service « Exploitation réseaux »**

- **Cellule « Support fonctionnel »**

Ouverture du poste de « chef(fe) d'équipe de l'instruction urbanisme - SIG – DECI » (n°DSTERSF06) aux grades d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal.

Pôle « Direction des Services Techniques »

- **Service « Prévention et gestion des déchets »**

- **Sous-service « Déchetteries »**

Augmentation de la quotité de temps de travail d'un poste de « Gardien(ne) de déchetterie » (n°DSTDDEC13) de 20h00 à 26h15 hebdomadaires.

Pôle « Direction des Services Techniques »

- **Service « Patrimoine »**

- **Sous-service « Maintenance entretien locaux »**

- **Cellule « Entretien »**

THONON agglomération

Augmentation de la quotité de temps de travail d'un poste d' « Agent d'entretien » (n°DSTPMA112) de 10h00 à 20h00 hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence de ce qui précède tel que joint en annexe.
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de l'exercice.
CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 04 JUIL 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

04 JUIL. 2024